

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1890.

---

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1890 <sup>(1)</sup>.

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. D'OULTREMONT.

---

## CHAPITRE XI.

### ART. 33.

Cinq cents francs pour couvrir les frais d'une commission chargée de faire une enquête sur la situation militaire du pays et d'indiquer, s'il y a lieu, les mesures à prendre pour l'améliorer.

C<sup>te</sup> AD. D'OULTREMONT.

---

<sup>(1)</sup> Budget, n° 119, IX (session de 1888-1889).

Amendements du Gouvernement, n° 5, IX.

Rapport, n° 48.

Amendement, n° 94.